



LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre clos le
30 juin 2022

Rapport de gestion

1	Aperçu financier	1
2	Réponse à la COVID-19	1
3	Secteurs d'exploitation	2
4	Frais de restructuration et autres frais connexes	4
5	Impôt sur le résultat	5
6	Acquisitions et cessions	5
7	Sources de financement	5
8	Dépenses en immobilisations	7
9	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	7
10	Flux de trésorerie et financement	7
11	Goodwill	8
12	Instruments financiers	8
13	Transactions entre parties liées	9
14	Capital social	9
15	Autres considérations	9
16	Centre d'action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire	9
17	Sommaire des résultats trimestriels	10
18	Principales méthodes comptables	11
19	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	12
20	Perspectives	12
21	Mesures financières non conformes aux IFRS	13
22	Énoncés prospectifs	19
23	À propos de Les Aliments Maple Leaf Inc.	22

Rapport de gestion

Tous les montants en dollars sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le 3 août 2022

1. APERÇU FINANCIER

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par action) (non audité)	Aux 30 juin et pour les trimestres clos à cette date			Aux 30 juin et pour les Semestres clos à cette date		
	2022	2021	Variation (en %)	2022	2021	Variation (en %)
Ventes	1 195,1 \$	1 158,9 \$	3,1 %	2 321,7 \$	2 211,9 \$	5,0 %
Résultat net	(54,6) \$	8,8 \$	(722,4)%	(40,9) \$	56,5 \$	(172,5)%
(Perte) bénéfice de base par action	(0,44) \$	0,07 \$	(728,6)%	(0,33) \$	0,46 \$	(171,7)%
Résultat d'exploitation ajusté ¹⁾	23,6 \$	58,3 \$	(59,5)%	39,7 \$	109,8 \$	(63,8)%
Résultat ajusté par action ¹⁾	0,00 \$	0,29 \$	(100,0)%	0,03 \$	0,56 \$	(94,6)%
BAIIA ajusté – Groupe des protéines animales ¹⁾	104,1 \$	131,2 \$	(20,7)%	201,6 \$	255,1 \$	(21,0)%
Ventes – Groupe des protéines végétales	40,8 \$	48,1 \$	(15,2)%	85,7 \$	90,7 \$	(5,5)%
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	(70,6) \$	(135,9) \$	48,1 %	(257,4) \$	(331,1) \$	22,3 %
Capitaux de construction ¹⁾				665,8 \$	720,8 \$	(7,6)%
Dettes nettes ¹⁾				(1 421,2) \$	(1 068,2) \$	33,0 %

¹⁾ Se reporter à la rubrique 21 intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document pour une définition de ces mesures.

Les ventes du deuxième trimestre de 2022 se sont élevées à 1 195,1 millions de dollars comparativement à 1 158,9 millions de dollars à l'exercice précédent. Il s'agit d'une augmentation de 3,1 %, attribuable à la hausse des ventes du Groupe des protéines animales, annulée partiellement par la baisse des ventes du Groupe des protéines végétales. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les résultats par secteur d'exploitation, consultez la rubrique 3 intitulée « Secteurs d'exploitation ».

En cumul annuel pour 2022, les ventes se sont élevées à 2 321,7 millions de dollars, comparativement à 2 211,9 millions de dollars à l'exercice précédent, soit une augmentation de 5,0 % en raison de facteurs semblables à ceux qui ont été énumérés ci-dessus.

La perte nette du deuxième trimestre de 2022 s'est chiffrée à 54,6 millions de dollars (0,44 \$ par action de base), comparativement à un bénéfice de 8,8 millions de dollars (0,07 \$ par action de base) à l'exercice précédent. La perte nette s'explique par la faiblesse du rendement commercial attribuable à l'inflation des coûts et aux défis liés à la main-d'œuvre, ainsi qu'à la hausse des coûts de restructuration et de démarrage.

En cumul annuel pour 2022, la perte nette s'est chiffrée à 40,9 millions de dollars (0,33 \$ par action de base), comparativement à un bénéfice de 56,5 millions de dollars (0,46 \$ par action de base) à l'exercice précédent. La perte nette s'explique par la faiblesse du rendement commercial attribuable à l'inflation des coûts et aux défis liés à la main-d'œuvre, ainsi qu'à la hausse des coûts de restructuration et de démarrage.

Le résultat d'exploitation ajusté du deuxième trimestre de 2022 s'est établi à 23,6 millions de dollars comparativement à 58,3 millions de dollars à l'exercice précédent. Le résultat ajusté par action s'est établi à 0,00 \$ au deuxième trimestre de 2022, comparativement à 0,29 \$ à l'exercice précédent, en raison de facteurs semblables à ceux qui ont été énumérés ci-dessus.

En cumul annuel en 2022, le résultat d'exploitation ajusté s'est établi à 39,7 millions de dollars, comparativement à 109,8 millions de dollars à l'exercice précédent. Le résultat ajusté par action s'est établi à 0,03 \$ pour 2022, comparativement à 0,56 \$ à l'exercice précédent, en raison de facteurs semblables à ceux qui ont été énumérés ci-dessus.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures clés et sur les résultats par secteur d'exploitation, consultez la rubrique 3 intitulée « Secteurs d'exploitation » qui suit.

2. RÉPONSE À LA COVID-19

En tant que service essentiel, Les Aliments Maple Leaf (« Les Aliments Maple Leaf » ou la « société ») se concentre sur la protection de la santé et du bien-être de ses employés, le maintien de la continuité des activités et l'élargissement de son rayonnement social. Pour s'assurer d'une gestion efficace dans ce contexte sans précédent, la société a pris un certain nombre de mesures pour adapter ses pratiques commerciales et d'exploitation, notamment en renforçant ses politiques et procédures liées à la sécurité, en adoptant un mandat de vaccination pour tous ses employés et entrepreneurs, ainsi qu'en communiquant et en collaborant étroitement avec les autorités de la santé publique y compris la tenue de cliniques de vaccination sur place en 2021. Les mesures mises en œuvre pour protéger la santé et la sécurité des employés ont alourdi la structure des coûts actuelle de la société en raison de l'augmentation des coûts liés à la main-d'œuvre, à l'équipement de protection individuelle, aux installations sanitaires et des autres dépenses associées à la pandémie.

Dans l'ensemble, la société est d'avis que les efforts proactifs et exhaustifs qui ont été déployés et qu'elle continuera à déployer devraient atténuer les répercussions négatives sur son exploitation. Tout au long de l'évolution de la crise de la COVID-19, Les

Aliments Maple Leaf continuera de s'adapter et d'adopter des pratiques exemplaires qui accordent la priorité à la santé et à la sécurité de ses employés et à la stabilité de l'approvisionnement alimentaire. Dans le cadre de la responsabilité sociale plus vaste de Les Aliments Maple Leaf, depuis le début de la pandémie, la société a fourni un soutien important au personnel de première ligne, aux secours alimentaires d'urgence et aux fournisseurs de soins de santé.

L'incidence de la COVID-19 sur l'économie mondiale est toujours présente, entraînant une hausse de l'inflation, des pénuries de main-d'œuvre et des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Jusqu'à maintenant, les grandes marques de la société, sa stratégie de gestion des revenus et sa solide chaîne d'approvisionnement lui ont donné la capacité d'atténuer ces incidences. Les Aliments Maple Leaf continue de surveiller la situation en cours et est d'avis que la société est en bonne position pour réussir malgré ces vents contraires.

3. SECTEURS D'EXPLOITATION

Les Aliments Maple Leaf comprend deux secteurs isolables qui offrent des produits différents et sont dotés d'une structure organisationnelle, de marques et de stratégies financières et de marketing distinctes. Les principaux décideurs sur le plan de l'exploitation de la société examinent régulièrement les rapports internes de ces activités : le rendement du Groupe des protéines animales est fondé sur la croissance des revenus, le bénéfice d'exploitation ajusté et le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA) ajusté, tandis que, à court terme, le rendement du Groupe des protéines végétales est axé sur l'atteinte d'un BAIIA ajusté neutre ou amélioré.

Le tableau suivant présente le résumé des ventes, du profit brut, des frais de vente et charges générales et administratives, du résultat d'exploitation ajusté, du BAIIA ajusté et de la marge du BAIIA ajusté par secteur d'exploitation pour les trimestres clos le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 :

(en millions de dollars) ⁱ⁾ (non audité)	Trimestre clos le 30 juin 2022				Trimestre clos le 30 juin 2021			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Coûts non affectés ⁱⁱ⁾	Total	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Coûts non affectés ⁱⁱ⁾	Total
Ventes	1 160,2 \$	40,8	(5,9)	1 195,1 \$	1 117,5 \$	48,1	(6,7)	1 158,9 \$
Profit brut (déficitaire)	136,0 \$	(10,1)	(38,7)	87,2 \$	167,0 \$	0,3	(31,7)	135,7 \$
Frais de vente et charges générales et administratives	87,3 \$	26,3	—	113,6 \$	81,2 \$	29,8	—	110,9 \$
Résultat d'exploitation ajusté^{iii) iv)}	57,7 \$	(34,0)	—	23,6 \$	87,3 \$	(29,1)	—	58,3 \$
BAIIA ajusté^{iii) iv)}	104,1 \$	(30,0)	—	74,1 \$	131,2 \$	(25,5)	—	105,7 \$
Marge du BAIIA ajusté^{iii) iv)}	9,0 %	(73,6) %	s. o.	6,2 %	11,7 %	(53,1) %	s. o.	9,1 %

ⁱ⁾ Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

ⁱⁱ⁾ Les coûts non affectés comprennent l'élimination de ventes intersectorielles et les coûts connexes des marchandises vendues, les variations de la juste valeur des actifs biologiques et des contrats dérivés ainsi que les coûts non affectés qui comprennent les charges qui ne peuvent être séparées des secteurs isolables et ne font pas partie des mesures utilisées par la société pour évaluer les résultats d'exploitation d'un secteur.

ⁱⁱⁱ⁾ Se reporter à la rubrique 21 intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document pour une définition de ces mesures.

^{iv)} Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

Le tableau suivant présente le résumé des ventes, du profit brut, des frais de vente et charges générales et administratives, du résultat d'exploitation ajusté, du BAIIA ajusté et de la marge du BAIIA ajusté par secteur d'exploitation pour les semestres clos le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 :

(en millions de dollars) ⁱ⁾ (non audité)	Semestre clos le 30 juin 2022				Semestre clos le 30 juin 2021			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Coûts non affectés ⁱⁱ⁾	Total	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Coûts non affectés ⁱⁱ⁾	Total
Ventes	2 249,6 \$	85,7	(13,6)	2 321,7 \$	2 131,2 \$	90,7	(9,9)	2 211,9 \$
Profit brut (déficitaire)	266,9 \$	(16,3)	(9,5)	241,1 \$	333,1 \$	0,4	(4,9)	328,6 \$
Frais de vente et charges générales et administratives	176,0 \$	57,1	—	233,1 \$	168,3 \$	58,6	—	226,8 \$
Résultat d'exploitation ajusté^{iii) iv)}	108,7 \$	(68,9)	—	39,7 \$	167,0 \$	(57,1)	—	109,8 \$
BAIIA ajusté^{iii) iv)}	201,6 \$	(60,7)	—	140,9 \$	255,1 \$	(49,9)	—	205,2 \$
Marge du BAIIA ajusté^{iii) iv)}	9,0 %	(70,8) %	s. o.	6,1 %	12,0 %	(55,0) %	s. o.	9,3 %

ⁱ⁾ Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

ⁱⁱ⁾ Les coûts non affectés comprennent l'élimination de ventes intersectorielles et les coûts connexes des marchandises vendues, les variations de la juste valeur des actifs biologiques et des contrats dérivés ainsi que les coûts non affectés qui comprennent les charges qui ne peuvent être séparées des secteurs isolables et ne font pas partie des mesures utilisées par la société pour évaluer les résultats d'exploitation d'un secteur.

ⁱⁱⁱ⁾ Se reporter à la rubrique 21 intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document pour une définition de ces mesures.

^{iv)} Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

Groupe des protéines animales

Le Groupe des protéines animales comprend les produits de viandes préparées, les repas prêts à cuire et prêts à manger, les produits de porc et de volaille frais à valeur ajoutée vendus au détail, à des services alimentaires et à l'industrie ainsi que les activités agricoles liées au porc et à la volaille. Le Groupe des protéines animales comprend des marques de premier plan comme Maple Leaf^{MD}, Maple Leaf Prime^{MD}, Maple Leaf Natural Selections^{MD}, Schneiders^{MD}, Schneiders^{MD} Country Naturals^{MD}, Mina^{MD}, Greenfield Natural Meat Co^{MD} et de nombreuses marques régionales importantes.

Les ventes du deuxième trimestre de 2022 ont augmenté de 3,8 % pour s'établir à 1 160,2 millions de dollars comparativement à 1 117,5 millions de dollars à l'exercice précédent. La croissance des ventes a été stimulée par les mesures d'établissement des prix mises en œuvre pour atténuer la hausse de l'inflation et par un changement favorable de la composition des produits, y compris la croissance dans le secteur de la production durable des protéines animales, partiellement compensé par la baisse des volumes de vente.

En cumul annuel pour 2022, les ventes ont augmenté de 5,6 % pour s'établir à 2 249,6 millions de dollars, comparativement à 2 131,2 millions de dollars, à l'exercice précédent. La croissance des ventes a été stimulée par les mesures d'établissement des prix mises en œuvre pour atténuer la hausse de l'inflation et par le changement favorable de la composition des produits vers une production durable des viandes, des produits de marque, ainsi que l'augmentation des ventes aux États-Unis. Ces facteurs positifs ont été partiellement annulés par la baisse du volume des ventes.

Le profit brut du deuxième trimestre de 2022 s'est établi à 136,0 millions de dollars (marge brute¹⁾ de 11,7 %) comparativement à 167,0 millions de dollars (marge brute¹⁾ de 14,9 %) à l'exercice précédent. Le profit brut a subi l'incidence de l'inflation des coûts, des pénuries de main-d'œuvre et des perturbations sur le marché du porc, partiellement annulée par les mesures d'établissement des prix. Le profit brut du deuxième trimestre comprenait des dépenses de démarrage de 9,0 millions de dollars (1,5 million de dollars en 2021) associées aux projets de capitaux de construction qui sont exclus du calcul du résultat d'exploitation ajusté.

Le profit brut en cumul annuel pour 2022 est de 266,9 millions de dollars (marge brute¹⁾ de 11,9 %) comparativement à 333,1 millions de dollars (marge brute¹⁾ de 15,6 %) à l'exercice précédent. Le profit brut a subi l'incidence des perturbations dans l'exploitation et dans la chaîne d'approvisionnement et de l'augmentation des coûts liés à l'inflation et aux perturbations sur le marché du porc, hausse annulée en partie par les mesures d'établissement des prix. Le profit brut en cumul annuel comprend les dépenses de démarrage de 17,7 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2021) associés aux projets de capitaux de construction qui sont exclus du calcul du résultat d'exploitation ajusté.

Au deuxième trimestre de 2022, les frais de vente et charges générales et administratives se sont établis à 87,3 millions de dollars, comparativement à 81,2 millions de dollars à l'exercice précédent. L'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives est principalement attribuable au moment choisi pour les dépenses de publicité et de promotion et à la normalisation graduelle des dépenses discrétionnaires.

En cumul annuel pour 2022, les frais de vente et charges générales et administratives se sont établis à 176,0 millions de dollars, comparativement à 168,3 millions de dollars à l'exercice précédent. L'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives est attribuable au moment choisi pour les dépenses de publicité et de promotion, à la normalisation graduelle des dépenses discrétionnaires et aux dons à l'appui des efforts de secours en Ukraine.

Le résultat d'exploitation ajusté pour le deuxième trimestre de 2022 se chiffre à 57,7 millions de dollars, comparativement à 87,3 millions de dollars au dernier exercice, dans la tendance des facteurs susmentionnés.

En cumul annuel, pour 2022, le résultat d'exploitation ajusté se chiffre à 108,7 millions de dollars, comparativement à 167,0 millions de dollars à l'exercice précédent, dans la tendance des facteurs susmentionnés.

Le BAIIA ajusté pour le deuxième trimestre de 2022 se chiffre à 104,1 millions de dollars, comparativement à 131,2 millions de dollars à l'exercice précédent, dans la tendance des facteurs susmentionnés. Pour le deuxième trimestre, la marge du BAIIA ajusté était de 9,0 %, comparativement à 11,7 % à l'exercice précédent, également dans la tendance des facteurs susmentionnés.

En cumul annuel, pour 2022, le BAIIA ajusté se chiffre à 201,6 millions de dollars, comparativement à 255,1 millions de dollars à l'exercice précédent, dans la tendance des facteurs susmentionnés. En cumul annuel, pour 2022, la marge du BAIIA ajusté était de 9,0 %, comparativement à 12,0 % à l'exercice précédent, également dans la tendance des facteurs susmentionnés.

Groupe des protéines végétales

Le Groupe des protéines végétales comprend des produits à base de protéines végétales réfrigérées, des produits à base de protéines végétales en grain de grande qualité et des produits de fromage végétalien vendus au détail, aux services alimentaires et à l'industrie. Le Groupe des protéines végétales comprend des marques de premier plan comme Lightlife^{MD} et Field Roast^{MC}.

Les ventes du deuxième trimestre de 2022 ont diminué de 15,1 % pour s'établir à 40,8 millions de dollars comparativement à 48,1 millions de dollars à l'exercice précédent. Après exclusion de l'incidence du taux de change, les ventes ont reculé de 18,4 %, sous l'effet de la baisse des volumes de produits vendus au détail. Or, ce recul a plus qu'annulé les mesures d'établissement des prix mises en œuvre pour atténuer la hausse de l'inflation et des coûts structurels, ainsi que la croissance des volumes de services alimentaires.

En cumul annuel pour 2022, les ventes ont diminué de 5,5 % pour s'établir à 85,7 millions de dollars, comparativement à 90,7 millions de dollars, à l'exercice précédent. Après exclusion de l'incidence du taux de change, les ventes ont reculé de 7,5 %, sous l'effet de la baisse des volumes de produits vendus au détail. Or, ce recul a plus qu'annulé la croissance des volumes des services alimentaires et des mesures d'établissement des prix mises en œuvre pour atténuer la hausse de l'inflation et les augmentations des coûts structurels.

Le profit brut du deuxième trimestre de 2022 correspond à une perte de 10,1 millions de dollars (perte de la marge brute ⁱ⁾ de 24,7 %) comparativement à un bénéfice de 0,3 million de dollars (marge brute ⁱ⁾ de 0,6 %) à l'exercice précédent. La diminution du profit brut est attribuable aux coûts de l'inflation et aux investissements stratégiques dans la capacité en prévision de la demande, ce qui a entraîné une augmentation des frais généraux et des coûts à court terme. Cette diminution a été partiellement compensée par les mesures d'établissement des prix. Le profit brut du trimestre comprenait également des dépenses de démarrage de 2,3 millions de dollars (0,4 million de dollars en 2021) associés aux projets de capitaux de construction qui sont exclus du calcul du résultat d'exploitation ajusté.

Le profit brut en cumul annuel de 2022 est une perte de 16,3 millions de dollars (perte de la marge brute ⁱ⁾ de 19,1 %) comparativement à un bénéfice de 0,4 million de dollars (marge brute ⁱ⁾ de 0,5 %) à l'exercice précédent. La diminution du profit brut est attribuable aux coûts de l'inflation et aux investissements stratégiques dans la capacité en prévision de la demande, ce qui a entraîné une augmentation des frais généraux et des coûts à court terme. Cette diminution a été partiellement compensée par les mesures d'établissement des prix. Le profit brut en cumul annuel comprenait également des dépenses de démarrage de 4,5 millions de dollars (1,0 million de dollars en 2021) associés aux projets de capitaux de construction qui sont exclus du calcul du résultat d'exploitation ajusté.

Pour le deuxième trimestre de 2022, les frais de vente et charges générales et administratives se sont établis à 26,3 millions de dollars (64,4 % des ventes), comparativement à 29,8 millions de dollars (61,9 % des ventes) à l'exercice précédent. La diminution des frais de vente et charges générales et administratives est principalement attribuable à la baisse des dépenses de publicité, annulées partiellement par la hausse des frais des consultants et des coûts du personnel.

En cumul annuel pour 2022, les frais de vente et charges générales et administratives se sont établis à 57,1 millions de dollars (66,6 % des ventes), comparativement à 58,6 millions de dollars (64,6 % des ventes) à l'exercice précédent. La diminution des frais de vente et charges générales et administratives est principalement attribuable à la baisse des dépenses de publicité, annulées partiellement par la hausse des frais des consultants et des coûts du personnel.

Au deuxième trimestre de 2022, le résultat d'exploitation ajusté s'est soldé par une perte de 34,0 millions de dollars, comparativement à une perte de 29,1 millions de dollars au dernier exercice. Le recul du résultat d'exploitation ajusté s'inscrit dans la tendance des facteurs susmentionnés.

Le résultat d'exploitation ajusté en cumul annuel pour 2022 est une perte de 68,9 millions de dollars, comparativement à une perte de 57,1 millions de dollars à l'exercice précédent. Le recul du résultat d'exploitation ajusté s'inscrit dans la tendance des facteurs susmentionnés.

ⁱ⁾ La marge brute représente le profit brut (perte brute) divisé par les ventes.

ⁱⁱ⁾ Se reporter à la rubrique 21 intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document pour une définition de ces mesures.

ⁱⁱⁱ⁾ Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

4. FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS CONNEXES

Au deuxième trimestre de 2022, la société a réorganisé le Groupe des protéines végétales pour harmoniser les dépenses avec les frais de vente et charges générales et administratives, notamment afin que les frais de structuration de l'organisation, de publicité et de promotion cadrent avec les attentes actuelles de croissance dans cette catégorie. La société a également passé en revue les actifs de fabrication de protéines végétales et les bureaux à la lumière de son plan de croissance actuel, et a comptabilisé une charge de dépréciation en lien avec des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation qui sont ou deviendront inactifs en conséquence.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2022, la société a comptabilisé des frais de restructuration et autres frais connexes de 19,0 millions de dollars (1,2 million de dollars en 2021). Le montant de 19,0 millions de dollars est constitué d'une tranche de 18,6 millions de dollars au titre du Groupe des protéines végétales et d'une tranche de 0,4 million de dollars au titre du Groupe des protéines animales. Du montant de 18,6 millions de dollars imputable au Groupe des protéines végétales, une tranche de 15,8 millions de dollars (0,0 million de dollars en 2021) avait trait à la perte de valeur des actifs et une tranche de 2,8 millions de dollars (0,0 million de dollars en 2021) avait trait aux indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel, alors que la société a modifié ses priorités et a réorganisé ses frais de vente et charges générales et administratives ainsi que ses activités de fabrication en réponse à une croissance sectorielle plus lente que prévu. Du montant de 0,4 million de dollars imputable au Groupe des protéines animales, une tranche de 1,4 million de dollars (0,8 million de dollars en 2021) était liée à l'amortissement accéléré, annulée par un montant de 1,0 million de dollars (0,2 million de dollars en 2021) relatif aux reprises des indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel liés à l'annonce de la fermeture à venir déjà annoncée des usines de production de volaille de Brampton, de Toronto, de St. Mary's et de Schomberg. La tranche restante de 0,2 million de dollars en 2021 avait trait aux frais liés au personnel découlant d'autres initiatives de restructuration organisationnelle.

Pour le semestre clos le 30 juin 2022, la société a comptabilisé des frais de restructuration et autres frais connexes de 22,1 millions de dollars (2,9 millions de dollars en 2021). Le montant de 22,1 millions de dollars est constitué d'une tranche de 18,6 millions de dollars au titre du Groupe des protéines végétales et d'une tranche de 3,5 millions de dollars au titre du Groupe des protéines animales. Du montant de 18,6 millions de dollars imputable au Groupe des protéines végétales, une tranche de 15,8 millions de dollars (0,0 million de dollars en 2021) avait trait à la perte de valeur des actifs et une tranche de 2,8 millions de dollars (0,0 million de dollars en 2021) avait trait aux indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel alors que la société a modifié ses priorités et a réorganisé

ses frais de vente et charges générales et administratives ainsi que ses activités de fabrication en réponse à une croissance sectorielle plus lente que prévu. Du montant de 3,5 millions de dollars au titre du Groupe des protéines animales, une tranche de 2,6 millions de dollars (1,7 million de dollars en 2021) était liée à l'amortissement accéléré et une tranche de 0,9 million de dollars (0,8 million de dollars en 2021), aux indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel par suite de l'annonce de la fermeture à venir de l'usine de production de volaille de Schomberg ainsi que de l'annonce de la fermeture à venir des usines de production de volaille de Brampton, de Toronto et de St. Mary's. Le montant restant de 0,4 million de dollars en 2021 avait trait aux frais liés au personnel découlant d'autres initiatives de restructuration organisationnelle.

5. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Au trimestre et au semestre clos le 30 juin 2022, le taux du recouvrement d'impôt effectif diffère du taux d'imposition réglementaire au Canada de 26,2 %, principalement du fait que la société n'a pas comptabilisé un recouvrement de l'impôt reporté sur les pertes subies par sa filiale Greenleaf Foods, SPC après le 31 mars 2022. Le taux d'impôt effectif qui a été utilisé pour calculer le résultat ajusté par action du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022 s'est établi à 99,6 % et à 81,3 %, respectivement. Le taux d'impôt effectif qui a été utilisé pour calculer le résultat ajusté par action pour le deuxième trimestre et le semestre diffèrent du taux d'imposition réglementaire au Canada en raison des facteurs décrits plus haut.

Au trimestre et au semestre clos le 30 juin 2021, le taux d'impôt effectif de la société diffère du taux d'imposition réglementaire au Canada de 26,2 %, principalement en raison de charges et de coûts de transaction non déductibles et de la provenance géographique des bénéficiaires et des pertes. Le taux d'impôt effectif qui a été utilisé pour calculer le résultat ajusté par action du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021 s'est établi à 28,5 % et à 28,2 %, respectivement.

6. ACQUISITIONS ET CESSIONS

Il n'y a eu ni acquisition ni cession pendant le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022.

Le 25 juin 2021, la société a clôturé l'acquisition d'une usine de transformation de volaille et de son approvisionnement associé auprès de Certm Inc. (anciennement Cericola Farms Inc.), une société fermée canadienne, pour une contrepartie totale de 62,1 millions de dollars (trésorerie exigible à la clôture : 40,0 millions de dollars; dépôt de 20,2 millions de dollars et ajustement du fonds de roulement de 1,9 million de dollars en 2018). Cette acquisition conclut l'entente de vente et d'achat datée du 27 juin 2018 en vertu de laquelle la société avait déjà acquis deux usines de transformation de volaille et l'approvisionnement associé, éléments comptabilisés dans les actifs au titre du droit d'utilisation avec une obligation locative correspondante. La société avait aussi l'option d'acheter une troisième usine de transformation. La société a financé la transaction en utilisant une combinaison de trésorerie et de prélèvements sur les facilités de crédit existantes. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. La société a comptabilisé un goodwill de 7,6 millions de dollars qui est attribuable aux synergies créées par l'élargissement de la part de la société dans l'approvisionnement en intrants réglementés.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2021, la société a comptabilisé des coûts de transaction de 0,1 million de dollars relatifs à l'acquisition qui ont été exclus de la contrepartie versée et ont été comptabilisés comme une charge dans les autres charges.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, la société a comptabilisé des coûts de transaction de 0,1 million de dollars relatifs à l'acquisition qui ont été exclus de la contrepartie versée et ont été comptabilisés comme une charge dans les autres charges.

En date du 30 juin 2021, la société n'avait pas finalisé le calcul du prix d'achat. Ce dernier a été établi au quatrième trimestre de 2021. Pour connaître tous les détails de l'acquisition, consultez la note 16 des états financiers intermédiaires consolidés non audités de la société (les « états financiers intermédiaires consolidés »).

7. SOURCES DE FINANCEMENT

Le secteur des aliments de consommation dans lequel la société exerce ses activités se caractérise généralement par des volumes de ventes élevés et un renouvellement rapide des stocks et des créances clients. Habituellement, les créances clients et les stocks peuvent être facilement convertis en trésorerie. Les fluctuations des prix des matières premières, les variations de prix saisonnières et les autres fluctuations liées aux marchés influent sur le montant investi dans le fonds de roulement. La société a toujours dégagé d'excellents flux de trésorerie d'exploitation, même lorsque les prix des marchandises étaient élevés ou que la société était en restructuration. Ces flux de trésorerie d'exploitation assurent à la société des liquidités sous-jacentes qu'elle complète en ayant recours à des facilités de crédit et aux fonds en caisse lui procurant un financement à plus long terme et lui permettant de parer aux variations de son fonds de roulement.

Au 30 juin 2022, les soldes de trésorerie de la société se chiffraient à 93,0 millions de dollars (58,9 millions de dollars au 30 juin 2021; 162,0 millions de dollars au 31 décembre 2021). La trésorerie est investie dans des dépôts à vue et à court terme auprès d'institutions financières canadiennes dont la dette à long terme est assortie d'une cote A ou d'une cote supérieure.

La composition de la dette à long terme se détaille comme suit :

(en milliers de dollars) (non audité)	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2021
Ligne de crédit renouvelable	815 000 \$	440 000 \$	555 219 \$
Facilité de crédit à terme en dollars américains	341 453	328 812	334 828
Facilité de crédit à terme en dollars canadiens	350 000	350 000	350 000
Prêts publics	7 700	8 288	12 202
Total de la dette à long terme	1 514 153 \$	1 127 100 \$	1 252 249 \$
Courante	1 029 \$	5 235 \$	5 176 \$
Non courante	1 513 124	1 121 865	1 247 073
Total de la dette à long terme	1 514 153 \$	1 127 100 \$	1 252 249 \$
Capitaux de construction¹⁾ inclus dans la dette à long terme	637 795 \$	703 502 \$	719 216 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique 21 intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document pour une définition de cette mesure.

Le 29 juin 2022, la société a renouvelé sa facilité de crédit consortiale liée à la durabilité (la « facilité de crédit »). La société a reporté la date d'échéance de la ligne de crédit renouvelable, consentie et non garantie de 1 300,0 millions de dollars au 29 juin 2027 et a reporté les échéances de ses deux facilités de crédit à terme consenties et non garanties de 265,0 millions de dollars américains et 350,0 millions de dollars au 29 juin 2027 et au 29 juin 2026, respectivement. Les prélèvements sur cette facilité de crédit peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt, payables mensuellement, à des taux fondés sur les taux des acceptations bancaires et les taux préférentiels pour les prélèvements en dollars canadiens et sur le taux de financement à un jour garanti (« SOFR ») pour ceux effectués en dollars américains. La facilité de crédit vise à permettre à la société de satisfaire à ses besoins en financement pour ses dépenses d'investissement et à lui fournir des niveaux de liquidités appropriés pour ses besoins en financement généraux. Le taux d'intérêt sur la facilité de crédit peut être ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du rendement de la société eu égard à ses objectifs de développement durable.

Outre les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable et la facilité à terme, au 30 juin 2022, la société avait prélevé des lettres de crédit de 7,9 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit (6,7 millions de dollars au 30 juin 2021; 8,2 millions de dollars au 31 décembre 2021).

La facilité de crédit est assortie de certaines clauses restrictives. Au 30 juin 2022, la société respectait la totalité de ces clauses restrictives. La première clause restrictive financière exige de la société qu'elle maintienne un ratio de la dette totale sur la structure du capital sous un seuil déterminé.

La société dispose également d'une facilité de crédit non engagée pour l'émission d'un maximum de 125,0 millions de dollars de lettres de crédit (125,0 millions de dollars au 30 juin 2021; 125,0 millions de dollars au 31 décembre 2021). Au 30 juin 2022, des lettres de crédit de 58,6 millions de dollars avaient été émises aux termes de cette facilité (66,8 millions de dollars au 30 juin 2021; 66,8 millions de dollars au 31 décembre 2021).

Pour certains projets précis, la société a obtenu divers prêts publics dont les taux d'intérêt contractuels vont de 0,0 % à 2,9 % par année (de 0,0 % à 2,9 % au 30 juin 2021; de 0,0 % à 2,9 % au 31 décembre 2021). Ces facilités sont remboursables sur différentes périodes et les échéances vont de 2022 à 2032. Au 30 juin 2022, l'encours s'élevait à 7,7 millions de dollars (8,3 millions de dollars au 30 juin 2021; 12,2 millions de dollars au 31 décembre 2021). Toutes ces facilités sont engagées.

Le 24 juin 2022, la société a modifié sa facilité de titrisation des créances clients (la « facilité de titrisation ») en reportant son échéance au 24 juin 2024. L'avance maximale en trésorerie que la société peut obtenir aux termes de la facilité de titrisation s'élève à 135,0 millions de dollars (120,0 millions de dollars au 30 juin 2021; 120,0 millions de dollars au 31 décembre 2021). La facilité de titrisation fournit à la société un financement en trésorerie au moyen de la cession d'une partie des créances de la société. Elle lui fournit ainsi du financement à des taux concurrentiels et lui permet de mieux diversifier ses sources de financement. Aux termes de la facilité de titrisation, la société a vendu certaines créances clients à recours très limité à une fiducie tierce non consolidée financée par une institution financière internationale ayant une cote de crédit à long terme AA-, en échange de trésorerie et d'effets à court terme. Les créances sont vendues à escompte par rapport à la valeur nominale, compte tenu des taux alors en vigueur sur les marchés monétaires. La société conserve une responsabilité de gestion à l'égard de ces créances.

Au 30 juin 2022, les créances clients gérées aux termes de cette facilité s'établissaient à 182,6 millions de dollars (165,7 millions de dollars au 30 juin 2021; 145,6 millions de dollars au 31 décembre 2021). En échange de la vente de ces débiteurs, la société obtiendra un montant en trésorerie de 135,0 millions de dollars (120,0 millions de dollars au 30 juin 2021; 112,3 millions de dollars au 31 décembre 2021) et des billets à recevoir de 47,6 millions de dollars (45,7 millions de dollars au 30 juin 2021; 33,3 millions de dollars au 31 décembre 2021). Les billets à recevoir ne portent pas intérêt et sont réglés aux dates de règlement des débiteurs titrisés. Étant donné le moment où sont effectués les encaissements et les versements, la société comptabilise parfois une somme à recevoir ou à payer relativement à la facilité de titrisation. Au 30 juin 2022, la société a comptabilisé un montant net à recevoir de 15,0 millions de dollars (montant net à recevoir de 20,6 millions de dollars au 30 juin 2021; montant net à payer de 7,7 millions de dollars au 31 décembre 2021) dans les billets à recevoir (dans les billets à recevoir au 30 juin 2021; dans les créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2021). La facilité est comptabilisée comme un élément hors bilan conformément aux Normes internationales d'informations financières (« IFRS »).

La facilité de titrisation est assujettie à certaines restrictions, dont le respect de clauses restrictives. Au 30 juin 2022, la société respectait la totalité des exigences liées à cette facilité. Si la facilité de titrisation était résiliée, la société comptabiliserait les montants connexes dans son bilan intermédiaire consolidé condensé non audité (le « bilan intermédiaire consolidé ») et envisagerait d'autres moyens de financement, au besoin.

8. DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Au deuxième trimestre, les dépenses en immobilisations se sont établies à 89,7 millions de dollars, comparativement à 166,8 millions de dollars à l'exercice précédent. En cumul annuel, pour 2022, les dépenses en immobilisations ont totalisé 179,1 millions de dollars, comparativement à 351,5 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette baisse est surtout attribuable aux dépenses moindres par suite de l'achèvement de la construction de l'installation de production de protéines végétales à Indianapolis, en Indiana, et de l'agrandissement du Bacon Centre of Excellence à Winnipeg, au Manitoba, et du quasi-achèvement de la construction de l'usine de transformation de volaille à London, en Ontario.

La société estime que ses dépenses en immobilisations pour l'exercice 2022 seront stables, soit dans la fourchette des 400 à 500 millions de dollars, dont environ 50 % seront des capitaux de construction liés principalement à la construction des installations avicoles de London, en Ontario. Le solde sera affecté à d'autres projets visant à stimuler la croissance et à augmenter la capacité dans le secteur des viandes préparées et à accroître la production porcine.

9. OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 20 mai 2022, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté l'avis d'intention de la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui permet à la société de racheter jusqu'à concurrence de 7,5 millions d'actions ordinaires sur le marché libre, ou de toute autre manière autorisée par la TSX, à son gré, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres. Les actions ordinaires rachetées par la société sont annulées. Le rachat a commencé le 25 mai 2022 et se terminera le 24 mai 2023 ou avant si la société achève le rachat aux termes de l'avis d'intention. Aux termes de ce rachat, au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022, aucune action n'a été rachetée aux fins d'annulation.

Le 20 mai 2021, la TSX a accepté l'avis d'intention de la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui permet à la société de racheter jusqu'à concurrence de 7,5 millions d'actions ordinaires sur le marché libre, ou de toute autre manière autorisée par la TSX, à son gré, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres. Les actions ordinaires rachetées par la société sont annulées. Le rachat a commencé le 25 mai 2021 et s'est terminé le 24 mai 2022. Aux termes de ce rachat, au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022, aucune action n'a été rachetée aux fins d'annulation. Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021, aucune action n'avait été rachetée aux fins d'annulation.

Le 21 mai 2020, la TSX a accepté l'avis d'intention de la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui permet à la société de racheter jusqu'à concurrence de 7,5 millions d'actions ordinaires sur le marché libre, ou de toute autre manière autorisée par la TSX, à son gré, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres. Les actions ordinaires rachetées par la société sont annulées. Le rachat a commencé le 25 mai 2020 et s'est terminé le 24 mai 2021. Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021, aucune action n'a été rachetée aux fins d'annulation.

10. FLUX DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient de 93,0 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre de 2022, comparativement à 58,9 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre de 2021 et à 162,0 millions de dollars au 31 décembre 2021. La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour le semestre clos le 30 juin 2022 s'explique surtout par les sommes investies dans les actifs à long terme, le fonds de roulement et les dividendes versés, le tout étant compensé en partie par le bénéfice en trésorerie et les prêts prélevés sur la facilité de crédit.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Au chapitre des activités d'exploitation, la société a enregistré des entrées de 16,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022, comparativement à 30,0 millions de dollars en 2021. Cette baisse s'explique en grande partie par le recul du bénéfice, les paiements d'intérêt plus élevés et la réduction moindre des marges des dérivés, le tout étant compensé en partie par les sommes moins élevées investies dans le fonds de roulement.

Au chapitre des activités d'exploitation, la société a enregistré des sorties de 68,5 millions de dollars au premier semestre de 2022, comparativement à 0,3 million de dollars en 2021. Cette hausse est essentiellement attribuable au recul du bénéfice et aux paiements d'intérêt plus élevés, le tout étant compensé en partie par les sommes moins élevées investies dans le fonds de roulement.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Au chapitre des activités d'investissement, la société a enregistré des sorties de 87,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022, comparativement à 205,8 millions de dollars en 2021. Ce recul s'explique surtout par les investissements moindres dans les actifs à long terme et par l'acquisition en 2021 d'une usine de volaille.

Au chapitre des activités d'investissement, la société a enregistré des sorties de 188,7 millions de dollars au premier semestre de 2022, comparativement à 370,2 millions de dollars en 2021. Ce recul s'explique surtout par les investissements moindres dans les actifs à long terme.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Au chapitre des activités de financement, la société a enregistré des entrées de 97,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022, comparativement à 133,8 millions de dollars en 2021. Cette baisse découle essentiellement du montant moins élevé des prêts prélevés sur la facilité de crédit, le tout étant compensé en partie par l'acquisition d'actions propres et le versement de frais de financement en lien avec le renouvellement de la facilité de crédit.

Au chapitre des activités de financement, la société a enregistré des entrées de 188,2 millions de dollars au premier semestre de 2022, comparativement à 328,5 millions de dollars en 2021. Cette baisse découle essentiellement du montant moins élevé des prêts prélevés sur la facilité de crédit, le tout étant compensé en partie par l'acquisition d'actions propres et le versement de frais de financement en lien avec le renouvellement de la facilité de crédit.

11. GOODWILL

La valeur comptable nette du goodwill s'établissait à 662,3 millions de dollars au 30 juin 2022 (655,4 millions de dollars au 30 juin 2021 et 658,7 millions de dollars au 31 décembre 2021).

Le 30 juin 2022, la société a soumis son unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Groupe des protéines végétales à un test de dépréciation. Ce test a dû être effectué en raison du ralentissement continu des taux de croissance à long terme du Groupe des protéines végétales. La comparaison de la valeur comptable à sa valeur recouvrable déterminée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie n'a indiqué aucune perte de valeur. La juste valeur diminuée des coûts était fondée sur les flux de trésorerie actualisés après impôt sur un horizon de cinq ans.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La société applique la comptabilité de couverture au besoin et utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés pour gérer son exposition aux risques liés aux fluctuations des cours de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2022, la société a comptabilisé un profit avant impôt de 24,0 millions de dollars (profit de 5,3 millions de dollars en 2021) sur les instruments financiers non désignés détenus à des fins de transaction.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, la société a comptabilisé un profit avant impôt de 15,8 millions de dollars (perte de 9,5 millions de dollars en 2021) sur les instruments financiers non désignés détenus à des fins de transaction.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2022, le montant avant impôt attribuable à l'inefficacité des couvertures comptabilisé dans le coût des ventes s'est traduit par un profit de 0,0 million de dollars (perte de 0,0 million de dollars en 2021).

Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, le montant avant impôt attribuable à l'inefficacité des couvertures comptabilisé dans le coût des ventes s'est traduit par un profit de 0,0 million de dollars (perte de 0,0 million de dollars en 2021).

Le tableau qui suit présente l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2022 :

(en milliers de dollars)
(non audité)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs :				
Contrats de change	— \$	1 997	—	1 997 \$
Contrats sur marchandises ^{)]}	696	2 016	—	2 712
Swaps de taux d'intérêt	—	11 216	—	11 216
	696 \$	15 229	—	15 925 \$
Passifs :				
Contrats de change	— \$	1 663	—	1 663 \$
	— \$	1 663	—	1 663 \$

^{)]} Les contrats sur marchandises de niveau 1 sont réglés au montant net et comptabilisés en tant qu'actif net ou passif net dans les bilans intermédiaires consolidés.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des trimestres et semestres clos les 30 juin 2022 et 30 juin 2021.

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie connexe nécessitent l'utilisation de données observables du marché lorsqu'elles sont disponibles et sont conformes à la méthodologie utilisée dans les états financiers consolidés annuels audités de 2021 de la société. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est établi d'après le niveau de données le plus bas qui est important pour l'évaluation de la juste valeur. Pour ce qui est des instruments financiers régulièrement comptabilisés à la juste valeur, la société détermine si des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie ont eu lieu en procédant à la réévaluation du classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Cumul des autres éléments du résultat global

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2022, un profit de 0,3 million de dollars, déduction faite de l'impôt de 0,1 million de dollars a été viré du cumul des autres éléments du résultat global vers le résultat net et est inclus dans la variation nette pour l'exercice considéré (profit de 0,0 million de dollars déduction faite de l'impôt de 0,0 million de dollars en 2021).

Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, une perte de 0,7 million de dollars, déduction faite de l'impôt de 0,2 million de dollars, a été virée du cumul des autres éléments du résultat global vers le résultat net et est incluse dans la variation nette pour l'exercice considéré (perte de 1,1 million de dollars, déduction faite de l'impôt de 0,4 million de dollars en 2021).

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2022, la perte sur la couverture d'un investissement net comptabilisé dans les autres éléments du résultat global s'élevait à 9,1 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 1,7 million de dollars (profit de 3,5 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 0,8 million de dollars en 2021).

Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, la perte sur la couverture d'un investissement net comptabilisée dans les autres éléments du résultat global s'est chiffrée à 5,5 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 1,1 million de dollars (profit de 7,3 millions de dollars déduction faite de l'impôt de 1,5 million de dollars en 2021).

13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société est le promoteur de divers régimes à prestations définies, de régimes à cotisations définies et de régimes d'avantages complémentaires de retraite. Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022, la société a cotisé 8,4 millions de dollars et 16,1 millions de dollars (13,4 millions de dollars et 21,0 millions de dollars en 2021) à ces régimes.

Le principal actionnaire de la société est McCain Capital Inc. (« MCI »). La société a été informée que M. Michael H. McCain, président et chef de la direction de la société, est l'actionnaire ayant le contrôle de MCI. Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022, la société a reçu des services de MCI et de sociétés détenues directement ou indirectement par MCI d'un montant de 0,8 million de dollars et de 1,6 million de dollars (0,0 million de dollars et 0,0 million de dollars en 2021), ce qui représentait la valeur de marché de ces transactions. Au 30 juin 2022, un montant de 0,4 million de dollars (0,0 million de dollars au 30 juin 2021; 0,6 million de dollars au 31 décembre 2021) était dû à MCI et aux sociétés détenues directement ou indirectement par MCI relativement à ces transactions.

McCain Financial Advisory Services (« MFAS ») est une entité contrôlée conjointement par des personnes, dont M. Michael H. McCain. Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021, la société a fourni des services à MFAS et a reçu des services de celle-ci d'un montant nominal qui représentait la valeur de marché des transactions.

14. CAPITAL SOCIAL

Au 28 juillet 2022, il y avait 124 984 072 actions ordinaires émises et en circulation.

15. AUTRES CONSIDÉRATIONS

Le 3 août 2022, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,20 \$ par action (une augmentation de 0,02 \$ par action par rapport au dividende du deuxième trimestre de 2021), soit 0,80 \$ par action sur une base annuelle, payable le 29 septembre 2022, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 8 septembre 2022. Sauf indication contraire de la société au plus tard à la date de paiement du dividende, le dividende sera considéré comme admissible au crédit d'impôt pour dividendes amélioré.

16. CENTRE D'ACTION DE MAPLE LEAF POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le Centre d'action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire (le « Centre ») est la principale incarnation du pilier « De meilleures collectivités » de la stratégie de durabilité de la société. Un organisme de bienfaisance enregistré, le Centre travaille en collaboration avec d'autres organisations et personnes afin de réduire l'insécurité alimentaire, plaide pour des politiques essentielles et investit dans des programmes qui améliorent de façon durable la sécurité alimentaire. Un complément d'information sur le Centre peut être consulté sur le site Web <https://www.feedopportunity.com>.

17. SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière trimestrielle non audité pour chacun des trimestres des deux derniers exercices :

<i>(en millions de dollars)^{i) v)}</i>	Deuxième trimestre		Premier trimestre		Quatrième trimestre		Troisième trimestre	
	2022	2021	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Ventes								
Groupe des protéines animales	1 160,2 \$	1 117,5 \$	1 089,4 \$	1 013,7 \$	1 085,2 \$	1 080,3 \$	1 150,3 \$	1 014,4 \$
Groupe des protéines végétales	40,8	48,1	44,9	42,6	45,5	52,5	48,0	51,4
Non affecté ⁱⁱ⁾	(5,9)	(6,7)	(7,7)	(3,2)	(10,2)	(3,6)	(9,7)	(8,6)
Total des ventes	1 195,1 \$	1 158,9 \$	1 126,6 \$	1 053,1 \$	1 120,5 \$	1 129,2 \$	1 188,6 \$	1 057,2 \$
Profit brut								
Groupe des protéines animales	136,0 \$	167,0 \$	131,0 \$	166,1 \$	152,2 \$	185,7 \$	191,5 \$	160,6 \$
Groupe des protéines végétales	(10,1)	0,3	(6,3)	0,1	(10,0)	0,3	(3,3)	3,4
Non affecté ⁱⁱ⁾	(38,7)	(31,7)	29,2	26,7	0,1	(5,7)	(0,1)	64,1
Total du profit brut	87,2 \$	135,7 \$	153,9 \$	193,0 \$	142,3 \$	180,3 \$	188,2 \$	228,1 \$
Frais de vente et charges générales et administratives								
Groupe des protéines animales	87,3 \$	81,2 \$	88,6 \$	87,1 \$	80,2 \$	94,2 \$	85,9 \$	80,7 \$
Groupe des protéines végétales	26,3	29,8	30,8	28,8	39,8	32,5	34,4	46,5
Total des frais de vente, charges générales et administratives	113,6 \$	110,9 \$	119,5 \$	115,9 \$	120,0 \$	126,8 \$	120,3 \$	127,2 \$
Résultat net	(54,6) \$	8,8 \$	13,7 \$	47,7 \$	1,9 \$	25,4 \$	44,5 \$	66,0 \$
Bénéfice (perte) par actionⁱⁱⁱ⁾								
De base	(0,44) \$	0,07 \$	0,11 \$	0,39 \$	0,02 \$	0,20 \$	0,36 \$	0,54 \$
Dilué	(0,44) \$	0,07 \$	0,11 \$	0,38 \$	0,01 \$	0,20 \$	0,35 \$	0,53 \$
Résultat d'exploitation ajusté^{iv)}								
Groupe des protéines animales	57,7 \$	87,3 \$	51,0 \$	79,6 \$	77,8 \$	92,0 \$	107,6 \$	80,4 \$
Groupe des protéines végétales	(34,0)	(29,1)	(34,9)	(28,1)	(47,8)	(32,3)	(37,1)	(43,1)
Total du résultat d'exploitation ajusté	23,6 \$	58,3 \$	16,1 \$	51,5 \$	30,0 \$	59,8 \$	70,6 \$	37,3 \$
Total du BAIIA ajusté^{v)}								
Groupe des protéines animales	104,1 \$	131,2 \$	97,5 \$	123,9 \$	120,7 \$	137,1 \$	151,3 \$	123,0 \$
Groupe des protéines végétales	(30,0)	(25,5)	(30,7)	(24,4)	(43,9)	(28,7)	(33,4)	(39,6)
Non affecté ⁱⁱ⁾	—	—	—	—	(0,4)	1,3	—	(0,5)
Total du BAIIA ajusté	74,1 \$	105,7 \$	66,8 \$	99,5 \$	76,3 \$	109,6 \$	118,0 \$	83,0 \$
Marge du BAIIA ajusté^{iv)}								
Groupe des protéines animales	9,0 %	11,7 %	9,0 %	12,2 %	11,1 %	12,7 %	13,2 %	12,1 %
Groupe des protéines végétales	(73,6) %	(53,1) %	(68,4) %	(57,2) %	(96,6) %	(54,7) %	(69,6) %	(77,0) %
Total de la marge du BAIIA ajusté	6,2 %	9,1 %	5,9 %	9,4 %	6,8 %	9,7 %	9,9 %	7,8 %

ⁱ⁾ Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

ⁱⁱ⁾ Tient compte de l'élimination de ventes intersectorielles et des coûts connexes des marchandises vendues, ainsi que des coûts non affectés qui comprennent les produits et les charges qui ne peuvent être séparés des secteurs isolables ou ne font pas partie des mesures utilisées par la société pour évaluer les résultats d'exploitation d'un secteur.

ⁱⁱⁱ⁾ L'information par action est fondée sur les montants attribuables aux actionnaires ordinaires.

^{iv)} Se reporter à la rubrique 21 intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document.

^{v)} Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

La fluctuation des ventes trimestrielles est attribuable à l'évolution des prix, des volumes et de la composition des ventes et à l'incidence de la conversion des devises.

La fluctuation du résultat net trimestriel s'explique par des facteurs semblables à ceux mentionnés ci-dessus, ainsi que les marges de la transformation du porc et de la volaille, les frais de restructuration et autres frais connexes, les efficacités opérationnelles, les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés et des actifs biologiques, les coûts transitoires engagés, l'ajustement des provisions, les gains et pertes à la sortie d'actifs et l'évolution des règles fiscales.

Pour obtenir une explication et une analyse des résultats trimestriels, il y a lieu de se reporter aux rapports de gestion trimestriels de la société déposés sur SEDAR, qui sont également disponibles sur le site Web de la société, au www.mapleleaffoods.com.

18. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Normes comptables adoptées au cours de la période

À compter du 1^{er} janvier 2022, la société a adopté certaines Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et modifications. Comme l'exige la norme International Accounting Standard (« IAS ») 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, la nature et l'incidence de ces modifications sont présentées ci-après :

Contrats déficitaires – Coûts d'exécution d'un contrat

À compter du 1^{er} janvier 2022, la société a adopté la modification de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. La modification précise que les « coûts d'exécution » d'un contrat sont composés de coûts qui y sont directement liés. Cela peut prendre la forme de coûts marginaux engagés pour exécuter le contrat, ou de l'imputation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers intermédiaires consolidés.

Cycle d'améliorations annuelles des IFRS (2018-2020)

À compter du 1^{er} janvier 2022, la société a adopté les modifications à portée limitée portant sur trois normes dans le cadre du processus annuel d'amélioration de l'IASB. Ces modifications précisent les frais qu'une entité doit inclure dans le test du « 10 pour cent » servant à déterminer s'il est nécessaire de décomptabiliser un passif financier conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. L'exigence de l'IAS 41, *Agriculture*, qui obligeait les entités à exclure les flux de trésorerie liés à l'impôt de leur calcul de la juste valeur d'un actif biologique au moyen d'une technique fondée sur la valeur actualisée, a aussi été retirée. Enfin, l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, a été modifiée pour les filiales qui appliquent les IFRS pour la première fois. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers intermédiaires consolidés.

Prises de position comptables publiées mais non encore en vigueur

Classement des passifs comme courants et non courants

Le 23 janvier 2020, une modification de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, a été publiée pour corriger les incohérences dans le classement des passifs courants et non courants. Cette modification précise quand la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés dans les passifs courants ou les passifs non courants des bilans intermédiaires consolidés. Cette modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. La société a l'intention de l'adopter dans ses états financiers intermédiaires consolidés à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette modification n'a pas encore été déterminée.

Définition des estimations comptables (modification de l'IAS 8)

Le 12 février 2021, l'IASB a publié *Définition des estimations comptables (modification de l'IAS 8)*. Les modifications exigent la présentation des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que la présentation des principales méthodes comptables, et précisent comment faire la distinction entre un changement de méthode comptable et un changement d'estimation comptable. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La société a l'intention de les adopter dans ses états financiers intermédiaires consolidés à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de ces modifications n'a pas encore été déterminée.

Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)

Le 12 février 2021, l'IASB a publié *l'Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2, Porter des jugements sur l'importance relative)*. Les modifications ont pour but d'aider les sociétés à présenter des renseignements utiles sur leurs méthodes comptables. Elles entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La société a l'intention de les adopter dans ses états financiers intermédiaires consolidés à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de ces modifications n'a pas encore été déterminée.

Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications de l'IAS 12)

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié l'exposé-sondage *Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications de l'IAS 12)*. Les modifications réduisent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation prévue aux paragraphes 15 et 24 de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (exemption relative à la comptabilisation) afin qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, lors de la comptabilisation initiale, donnent lieu à la fois à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La société a

l'intention de les adopter dans ses états financiers intermédiaires consolidés à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de ces modifications n'a pas encore été déterminée.

Toutes les autres normes IFRS et modifications émises mais non encore en vigueur ont été évaluées par la société et on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés.

19. CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au cours de la période ouverte le 1^{er} avril 2022 et close le 30 juin 2022 qui a eu une incidence significative ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

20. PERSPECTIVES

Les Aliments Maple Leaf est une société chef de file de protéines de consommation, soutenue par un portefeuille de marques de premier plan, un bilan solide et une structure de capital qui lui assurent toute la latitude financière voulue. Au cours des dernières années, la société a établi une solide base pour lui permettre d'instaurer des vecteurs de croissance convaincants dans l'ensemble de ses activités et de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes.

Groupe des protéines animales

Pour le Groupe des protéines animales, la stratégie de la société est de créer une croissance rentable. En 2017, Les Aliments Maple Leaf a établi son objectif afin que la marge du BAIIA ajusté s'établisse entre 14 % et 16 % en 2022, en assumant que les conditions normales du marché, y compris le marché complexe dans le secteur des produits du porc évolueront conformément à la moyenne quinquennale.

Compte tenu de la dynamique sans précédent du marché, marqué par une économie difficile après la pandémie, le conflit en Europe, l'inflation élevée et d'importantes perturbations du marché et de la chaîne d'approvisionnement, Les Aliments Maple Leaf s'attend à ce que le Groupe des protéines animales réalise ce qui suit :

- Croissance moyenne à élevée à un chiffre des ventes en 2022, soutenue par l'essor continu dans le secteur de la production durable des viandes, tirant parti de la prépondérance de la marque et de la croissance sur le marché américain.
- Augmentation de la marge du BAIIA ajusté, dans la fourchette cible de 14 % à 16 %, une fois que les marchés se normaliseront, soutenue par un changement favorable de la composition dans le secteur des viandes préparées, par suite de la croissance dans le secteur de la production durable des viandes et la rénovation de la marque, ainsi que par les efficacités opérationnelles.

Groupe des protéines végétales

- À la fin de 2021, l'entreprise a annoncé qu'elle réévaluait ses perspectives pour le groupe des protéines végétales et entreprenait un examen complet de l'ensemble de la catégorie des protéines végétales. Cette décision a été motivée par un ralentissement marqué des taux de croissance dans la catégorie, en particulier au deuxième semestre de l'année, ce qui a poussé la société à identifier et à évaluer à fond les causes, les tendances à court et à long terme et les répercussions en général. Bien que l'analyse de la société soit en cours, les résultats à ce jour confirment qu'il est peu probable que les taux de croissance très élevés prévus précédemment par de nombreux experts de l'industrie soient atteints compte tenu de la rétroaction actuelle des clients, de l'expérience, des taux d'achat et de la pénétration dans les ménages. À la lumière de ces nouveaux renseignements, la société croit que la catégorie continuera de croître à des taux plus modestes, mais toujours attrayants. Selon les estimations actuelles, la catégorie croîtra à un taux annuel moyen de 10 à 15 %, ce qui en fera un marché de 6 milliards de dollars à 10 milliards de dollars d'ici 2030. Par conséquent, la société réoriente sa stratégie et son approche d'investissement pour le Groupe des protéines végétales et a établi un nouvel objectif, soit d'atteindre un BAIIA ajusté neutre ou amélioré au deuxième semestre de 2023. Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre ce changement. Compte tenu de la taille actuelle du Groupe des protéines végétales, qui ont généré des revenus annuels d'environ 150 millions de dollars américains en 2021, le modèle d'affaires qui en découlerait devrait produire une marge brute de 30 %, avec moins de 50 millions de dollars américains en frais de vente et des charges générales et administratives, pour atteindre l'objectif de BAIIA ajusté énoncé.

Capitaux

- La société estime actuellement que ses dépenses en immobilisations pour l'exercice 2022 seront stables soit dans la fourchette des 400 à 500 millions de dollars, dont environ 50 % seront des capitaux de construction liés à la construction des installations avicoles de London (Ontario) et le solde à d'autres projets visant à stimuler la croissance et à augmenter la capacité dans le secteur des viandes préparées et à accroître la production porcine.
- L'entreprise s'attend à ce que les installations avicoles de London, en Ontario, commencent à générer un BAIIA ajusté supplémentaire d'environ 100 millions de dollars par année dès sa mise en service complète, ce qui devrait se faire d'ici la fin de 2023. De plus, la Société s'attend à ce que le Bacon Centre of Excellence produise un BAIIA ajusté supplémentaire d'environ 30 millions de dollars par année dès qu'il sera complètement opérationnel, soit vers le second semestre de 2023.

Les effets durables des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement découlant de la COVID-19 ainsi que de la guerre en Ukraine sont imprévisibles et peuvent avoir une incidence sur un certain nombre de facteurs qui stimulent la croissance de la société, notamment :

- Les marchés des produits agricoles de même que le taux de change;
- Les pressions inflationnistes sur les coûts;
- Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale;
- La disponibilité de la main-d'œuvre;
- L'équilibre entre la demande des secteurs de la vente au détail et des services alimentaires.

Pour en savoir plus sur l'incidence de la COVID-19 sur l'entreprise et les risques connexes, consultez la rubrique 2 intitulée « Réponse à la COVID-19 » et pour en savoir plus sur les facteurs qui peuvent influencer sur notre rendement futur, consultez la rubrique 22 intitulée « Énoncés prospectifs ».

L'exécution des priorités financières et opérationnelles de la société s'inscrit dans le droit-fil de son engagement à partager la valeur au profit de tous les intervenants. Les piliers directeurs de l'entreprise afin d'être la « société ayant les pratiques de production de protéines les plus durables au monde » comprennent des aliments plus sains, de meilleurs soins, de meilleures collectivités et une meilleure planète, et ils sont au cœur de la conduite des affaires de Les Aliments Maple Leaf. À cette fin, les priorités de la société sont les suivantes :

- *Des aliments plus sains* : diriger le réel mouvement alimentaire et amorcer le virage pour faire en sorte que les principales marques soient des produits de porc et de volaille « élevés sans antibiotiques ».
- *De meilleurs soins* : privilégier le bien-être animal, après avoir effectué le transfert de toutes les truies sous gestion dans des systèmes d'enclos ouverts en 2021.
- *De meilleures collectivités* : investir un minimum d'environ 1 % du bénéfice avant impôt pour promouvoir la sécurité alimentaire durable.
- *Une meilleure planète* : continuer de renforcer son engagement envers la neutralité carbone, tout en mettant l'accent sur l'élimination du gaspillage dans toutes les ressources consommées par la société, y compris la nourriture, l'énergie, l'eau, l'emballage et le temps.

21. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

La société utilise les mesures non conformes aux IFRS suivantes : le résultat d'exploitation ajusté, le résultat ajusté par action, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, les capitaux de construction, la dette nette, les flux de trésorerie disponibles et le rendement de l'actif net. La direction est d'avis que ces mesures non conformes aux IFRS fournissent de l'information utile aux investisseurs pour évaluer le rendement financier de la société pour les raisons mentionnées ci-après. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée aux termes des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés ouvertes, et elles ne doivent pas être considérées comme des substituts d'autres mesures financières établies conformément aux IFRS.

Résultat d'exploitation ajusté, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté

Le résultat d'exploitation ajusté, le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures non conformes aux IFRS utilisées par la direction pour évaluer le résultat d'exploitation financier. Le résultat d'exploitation ajusté est défini comme le résultat avant les autres produits, l'impôt et les charges d'intérêt, ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs des activités d'exploitation courantes de l'entreprise et des éléments pour lesquels l'incidence économique des opérations se reflétera dans le résultat des périodes futures lorsque l'actif sous-jacent sera vendu ou transféré. Le BAIIA ajusté est défini comme le résultat d'exploitation ajusté, majoré des amortissements des immobilisations incorporelles et ajusté pour des éléments inclus dans les autres charges qui sont tenus pour représentatifs des activités d'exploitation courantes de l'entreprise. La marge du BAIIA ajusté est calculée en fonction du BAIIA ajusté divisé par les ventes.

Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat net avant impôts comme constaté aux termes des IFRS dans les états financiers intermédiaires consolidés avec le résultat d'exploitation ajusté et le BAIIA ajusté pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022, comme il est indiqué ci-dessous. La direction estime que ces mesures non conformes aux IFRS sont utiles pour évaluer le rendement des activités d'exploitation courantes de la société, ainsi que sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins en liquidités, ce qui comprend le programme d'investissement en capital de la société.

(en millions de dollars) ⁱ⁾ (non audité)	Trimestre clos le 30 juin 2022				Trimestre clos le 30 juin 2021			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁱⁱ⁾	Total	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁱⁱ⁾	Total
Bénéfice (perte) avant impôt	46,4 \$	(55,1)	(50,0)	(58,6) \$	86,7 \$	(29,6)	(42,9)	14,2 \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	—	—	10,8	10,8	—	—	5,7	5,7
Autres charges (produits)	1,9	0,1	0,5	2,5	(2,0)	0,1	5,5	3,6
Frais de restructuration et autres frais connexes	0,4	18,7	—	19,0	1,2	—	—	1,2
Bénéfice (perte) d'exploitation	48,6 \$	(36,4)	(38,7)	(26,4) \$	85,9 \$	(29,5)	(31,7)	24,7 \$
Coûts de démarrage des capitaux de construction ^{iii), iv)}	9,0	2,3	—	11,3	1,5	0,4	—	1,9
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	—	—	50,0	50,0	—	—	51,9	51,9
Profit latent sur les contrats de dérivés	—	—	(11,3)	(11,3)	—	—	(20,2)	(20,2)
Résultat d'exploitation ajusté ^{iv)}	57,7 \$	(34,0)	—	23,6 \$	87,3 \$	(29,1)	—	58,3 \$
Amortissement ^{iv)}	48,3	4,1	—	52,4	45,8	3,7	—	49,4
Éléments inclus dans les autres produits (charges) qui sont tenus pour représentatifs des activités courantes ^{v)}	(1,9)	(0,1)	—	(1,9)	(1,9)	(0,1)	—	(2,0)
BAIIA ajusté ^{iv)}	104,1 \$	(30,0)	—	74,1 \$	131,2 \$	(25,5)	—	105,7 \$
Marge du BAIIA ajusté ^{iv)}	9,0 %	(73,6) %	s. o.	6,2 %	11,7 %	(53,1) %	s. o.	9,1 %

ⁱ⁾ Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

ⁱⁱ⁾ Tient compte de l'élimination de ventes intersectorielles et des coûts connexes des marchandises vendues, ainsi que des coûts non affectés qui comprennent les produits et les charges qui ne peuvent être séparés des secteurs isolables ou ne font pas partie des mesures utilisées par la société pour évaluer les résultats d'exploitation d'un secteur.

ⁱⁱⁱ⁾ Les coûts de démarrage sont des coûts temporaires découlant de l'exploitation de nouvelles installations qui sont ou ont été classées comme capitaux de construction. Ces coûts peuvent comprendre la formation, la mise à l'essai des produits, les écarts de rendement et d'efficacité de la main-d'œuvre, les frais généraux en double et d'autres charges temporaires nécessaires pour lancer la production.

^{iv)} Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

^{v)} L'exercice 2022 comprend principalement certains coûts liés aux projets durables, les gains et les pertes sur la vente d'actifs à long terme, les règlements juridiques et d'autres charges diverses. L'exercice 2021 comprend principalement certains coûts liés aux projets durables, les gains et les pertes sur la vente d'actifs à long terme et d'autres charges diverses.

(en millions de dollars) ⁱ⁾ (non audité)	Semestre clos le 30 juin 2022				Semestre clos le 30 juin 2021			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁱⁱ⁾	Total	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁱⁱ⁾	Total
Bénéfice (perte) avant impôt	84,2 \$	(92,2)	(29,6)	(37,6) \$	162,9 \$	(58,3)	(24,5)	80,1 \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	—	—	18,5	18,5	—	—	10,7	10,7
Autres charges (produits)	3,4	0,1	1,6	5,1	(0,9)	0,2	8,9	8,2
Frais de restructuration et autres frais connexes	3,4	18,7	—	22,1	2,9	—	—	2,9
Bénéfice (perte) d'exploitation	91,0 \$	(73,5)	(9,5)	8,0 \$	164,9 \$	(58,1)	(4,9)	101,8 \$
Coûts de démarrage des capitaux de construction ^{iii), iv)}	17,7	4,5	—	22,2	2,1	1,0	—	3,1
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	—	—	10,7	10,7	—	—	13,4	13,4
Profit latent sur les contrats de dérivés	—	—	(1,2)	(1,2)	—	—	(8,5)	(8,5)
Résultat d'exploitation ajusté ^{iv)}	108,7 \$	(68,9)	—	39,7 \$	167,0 \$	(57,1)	—	109,8 \$
Amortissement ^{iv)}	96,3	8,3	—	104,6	91,2	7,4	—	98,7
Éléments inclus dans les autres produits (charges) qui sont tenus pour représentatifs des activités courantes ^{v)}	(3,4)	(0,1)	—	(3,5)	(3,1)	(0,2)	—	(3,3)
BAIIA ajusté ^{iv)}	201,6 \$	(60,7)	—	140,9 \$	255,1 \$	(49,9)	—	205,2 \$
Marge du BAIIA ajusté ^{iv)}	9,0 %	(70,8) %	s. o.	6,1 %	12,0 %	(55,0) %	s. o.	9,3 %

ⁱ⁾ Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

ⁱⁱ⁾ Tient compte de l'élimination de ventes intersectorielles et des coûts connexes des marchandises vendues, ainsi que des coûts non affectés qui comprennent les produits et les charges qui ne peuvent être séparés des secteurs isolables ou ne font pas partie des mesures utilisées par la société pour évaluer les résultats d'exploitation d'un secteur.

ⁱⁱⁱ⁾ Les coûts de démarrage sont des coûts temporaires découlant de l'exploitation de nouvelles installations qui sont ou ont été classées comme capitaux de construction. Ces coûts peuvent comprendre la formation, la mise à l'essai des produits, les écarts de rendement et d'efficacité de la main-d'œuvre, les frais généraux en double et d'autres charges temporaires nécessaires pour lancer la production.

^{iv)} Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

^{v)} L'exercice 2022 comprend principalement certains coûts liés aux projets durables, les gains et les pertes sur la vente d'actifs à long terme, les règlements juridiques et d'autres charges diverses. L'exercice 2021 comprend principalement certains coûts liés aux projets durables, les gains et les pertes sur la vente d'actifs à long terme et d'autres charges diverses.

Résultat ajusté par action

Le résultat ajusté par action, qui est une mesure non conforme aux IFRS, est utilisé par la direction pour évaluer les résultats financiers d'exploitation. Il est défini comme le bénéfice de base par action et est ajusté de la même manière que le résultat d'exploitation ajusté. Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice de base par action présenté aux termes des IFRS dans les états financiers intermédiaires consolidés et le résultat ajusté par action pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022 comme il est indiqué ci-après. La direction est d'avis qu'il s'agit de la mesure la plus appropriée pour évaluer les résultats financiers étant donné qu'elle est représentative des activités courantes de la société.

(en dollars par action) (non audité)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
(Perte) bénéficière de base par action	(0,44) \$	0,07 \$	(0,33) \$	0,46 \$
Frais de restructuration et autres frais connexes ⁱ⁾	0,13	0,01	0,15	0,02
Éléments inclus dans les autres charges qui ne sont pas tenus pour représentatifs des activités courantes ⁱⁱ⁾	—	0,02	0,01	0,04
Coûts de démarrage des capitaux de construction ^{iii)iv)}	0,07	0,01	0,14	0,02
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	0,30	0,31	0,06	0,08
Variation de la juste valeur non réalisée sur les dérivés	(0,07)	(0,12)	(0,01)	(0,05)
Résultat ajusté par action^{v)v)}	0,00 \$	0,29 \$	0,03 \$	0,56 \$

ⁱ⁾ Comprend l'incidence par action des frais de restructuration et autres frais connexes, après impôt.

ⁱⁱ⁾ Comprend principalement les frais juridiques et les provisions ainsi que les coûts de transaction, après impôt.

ⁱⁱⁱ⁾ Les coûts de démarrage sont des coûts temporaires découlant de l'exploitation de nouvelles installations qui sont ou ont été classées comme capitaux de construction. Ces coûts peuvent comprendre la formation, la mise à l'essai des produits, les écarts de rendement et d'efficacité de la main-d'œuvre, les frais généraux en double et d'autres charges temporaires nécessaires pour lancer la production.

^{iv)} Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

^{v)} Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

Capitaux de construction

Les capitaux de construction, une mesure non conforme aux IFRS, sont utilisés par la direction pour évaluer le montant des ressources en capital investies dans des projets de développement stratégique précis qui ne sont pas encore fonctionnels. Les capitaux de construction et les charges financières connexes sont représentés par les investissements de plus de 50,0 millions de dollars dans les projets qui sont liés aux initiatives stratégiques à long terme, et pour lesquels aucun rendement n'est attendu avant au moins 12 mois à partir du début de la construction et l'actif ne sera plus classé dans la catégorie des capitaux de construction après l'entrée en exploitation. Le solde actuel des capitaux de construction comprend des investissements dans l'installation de production avicole de London, en Ontario. L'agrandissement du Bacon Centre of Excellence à Winnipeg, au Manitoba, a pris fin au quatrième trimestre de 2021 et a été reclassé. Les investissements dans la capacité à l'usine de Walker Drive à Brampton, en Ontario, et dans les installations de production de protéines végétales en Indiana ont pris fin au premier trimestre de 2022 et ont été reclassés. Le tableau suivant présente un résumé des activités des capitaux de construction et de financement par emprunt pour les périodes indiquées ci-dessous.

(en milliers de dollars)
(non audité)

	2022	2021
Immobilisations corporelles et incorporelles au 1^{er} janvier	2 554 483 \$	2 062 683 \$
Autres immobilisations corporelles et incorporelles au 1 ^{er} janvier ⁱ⁾	1 811 164	1 622 094
Capitaux de construction au 1^{er} janvier	743 319 \$	440 589 \$
Ajouts ⁱⁱ⁾	54 776	152 342
Transferts des capitaux de construction	(182 210)	—
Capitaux de construction au 31 mars	615 885 \$	592 931 \$
Ajouts ⁱⁱ⁾	49 903	127 822
Capitaux de construction au 30 juinⁱⁱⁱ⁾	665 788 \$	720 753 \$
Autres immobilisations corporelles et incorporelles au 30 juin ⁱ⁾	2 007 489	1 786 319
Immobilisations corporelles et incorporelles au 30 juin	2 623 374 \$	2 379 250 \$
Financement par emprunt des capitaux de construction^{iv)}	637 795 \$	703 502 \$

ⁱ⁾ Les autres immobilisations corporelles et incorporelles sont des immobilisations corporelles et incorporelles qui ne correspondent pas à la définition de capital de construction.

ⁱⁱ⁾ Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

ⁱⁱⁱ⁾ Au 30 juin 2022, la valeur comptable nette des capitaux de construction comprend 2,1 millions de dollars liés aux actifs incorporels (1,4 million de dollars au 30 juin 2021; 2,5 millions de dollars au 31 décembre 2021).

^{iv)} On suppose que ce montant est entièrement financé par emprunt dans la mesure où la société a une dette nette en cours. Le financement par emprunt des capitaux de construction exclut les intérêts payés et capitalisés.

Dettes nettes

Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette nette et des montants présentés aux termes des IFRS dans les états financiers intermédiaires consolidés de la société au 30 juin, comme il est indiqué ci-après. La société établit la dette nette en prenant en compte la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et en déduisant la dette à long terme et la dette bancaire. La direction est d'avis que cette mesure est utile pour l'évaluation du montant de levier financier utilisé.

<i>(en milliers de dollars)</i> <i>(non audité)</i>	Au 30 juin	
	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	92 971 \$	58 878 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	(1 029) \$	(5 235) \$
Dette à long terme	(1 513 124)	(1 121 865)
Total de la dette	(1 514 153) \$	(1 127 100) \$
Dettes nettes	(1 421 182) \$	(1 068 222) \$

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux IFRS, sont utilisés par la direction pour évaluer la trésorerie après investissement dans l'entretien ou l'expansion de la base d'actifs de la société. Ils correspondent aux flux de trésorerie d'exploitation, moins les entrées d'actifs à long terme en trésorerie et les intérêts capitalisés. Le tableau suivant calcule les flux de trésorerie disponibles pour les périodes indiquées ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i> <i>(non audité)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	16 492 \$	29 971 \$	(68 501) \$	(263) \$
Entrées d'actifs à long terme	(81 935)	(161 273)	(179 240)	(322 240)
Intérêts payés et capitalisés	(5 123)	(4 638)	(9 620)	(8 609)
Flux de trésorerie disponibles	(70 566) \$	(135 940) \$	(257 361) \$	(331 112) \$

Rendement de l'actif net

Le rendement de l'actif net est calculé en divisant le résultat d'exploitation après impôt (après ajustement pour tenir compte des éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs des activités sous-jacentes de l'entreprise) par l'actif net moyen mensuel. L'actif net est défini comme le total de l'actif (à l'exclusion de la trésorerie et des actifs d'impôt différé) moins le passif ne portant pas intérêt (à l'exclusion des passifs d'impôt différé). La direction croit que le rendement de l'actif net est une base appropriée pour évaluer le rendement financier à long terme.

Mesures financières trimestrielles non conformes aux IFRS

(en millions de dollars) ^(j) (non audité)	Trimestre clos le 31 mars 2022				Trimestre clos le 31 mars 2021			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁽ⁱ⁾	Total	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁽ⁱ⁾	Total
Bénéfice (perte) avant impôt	37,8 \$	(37,1)	20,4	21,0 \$	76,2 \$	(28,7)	18,4	65,9 \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	—	—	7,7	7,7	—	—	5,0	5,0
Autres charges (produits)	1,5	—	1,1	2,6	1,1	0,1	3,3	4,5
Frais de restructuration et autres frais connexes	3,0	—	—	3,0	1,7	—	—	1,7
Bénéfice (perte) d'exploitation	42,3 \$	(37,1)	29,2	34,4 \$	79,0 \$	(28,7)	26,7	77,1 \$
Coûts de démarrage des capitaux de construction ^{(ii)(iv)}	8,7	2,2	—	10,9	0,6	0,6	—	1,2
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	—	—	(39,3)	(39,3)	—	—	(38,5)	(38,5)
Profit latent sur les contrats de dérivés	—	—	10,1	10,1	—	—	11,8	11,8
Résultat d'exploitation ajusté^(iv)	51,0 \$	(34,9)	—	16,1 \$	79,6 \$	(28,1)	—	51,5 \$
Amortissement ^(iv)	48,0	4,2	—	52,3	45,5	3,8	—	49,2
Éléments inclus dans les autres produits (charges) qui sont tenus pour représentatifs des activités courantes ^(v)	(1,5)	—	—	(1,5)	(1,2)	(0,1)	—	(1,3)
BAIIA ajusté^(iv)	97,5 \$	(30,7)	—	66,8 \$	123,9 \$	(24,4)	—	99,5 \$
Marge du BAIIA ajusté^(iv)	9,0 %	(68,4) %	s. o.	5,9 %	12,2 %	(57,2) %	s. o.	9,4 %

(en millions de dollars) ^(j) (non audité)	Trimestre clos le 31 décembre 2021				Trimestre clos le 31 décembre 2020			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁽ⁱ⁾	Total	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁽ⁱ⁾	Total
Bénéfice (perte) avant impôt	67,8 \$	(49,9)	(10,7)	7,3 \$	89,4 \$	(32,3)	(21,7)	35,4 \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	—	—	6,5	6,5	—	—	8,0	8,0
Autres charges (produits)	3,0	0,1	4,2	7,3	0,9	—	8,0	8,9
Frais de restructuration et autres frais connexes	1,2	—	—	1,2	1,2	—	—	1,2
Bénéfice (perte) d'exploitation	72,0 \$	(49,8)	0,1	22,3 \$	91,5 \$	(32,3)	(5,7)	53,5 \$
Coûts de démarrage des capitaux de construction ^{(ii)(iv)}	5,8	2,0	—	7,7	0,5	—	—	0,5
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	—	—	(0,3)	(0,3)	—	—	(1,8)	(1,8)
Profit latent sur les contrats de dérivés	—	—	0,2	0,2	—	—	7,6	7,6
Résultat d'exploitation ajusté^(iv)	77,8 \$	(47,8)	—	30,0 \$	92,0 \$	(32,3)	—	59,8 \$
Amortissement ^(iv)	45,9	4,1	—	49,9	46,5	3,6	—	50,0
Éléments inclus dans les autres produits (charges) qui sont tenus pour représentatifs des activités courantes ^(v)	(3,0)	(0,1)	(0,4)	(3,5)	(1,4)	—	1,3	(0,2)
BAIIA ajusté^(iv)	120,7 \$	(43,9)	(0,4)	76,3 \$	137,1 \$	(28,7)	1,3	109,6 \$
Marge du BAIIA ajusté^(iv)	11,1 %	(96,6) %	s. o.	6,8 %	12,7 %	(54,7) %	s. o.	9,7 %

(en millions de dollars) ^{j)} (non audité)	Trimestre clos le 30 septembre 2021				Trimestre clos le 30 septembre 2020			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁱⁱ⁾	Total	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁱⁱ⁾	Total
Bénéfice (perte) avant impôt	105,3 \$	(37,9)	(5,2)	62,3 \$	79,8 \$	(43,2)	53,7	90,4 \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	—	—	5,7	5,7	—	—	7,5	7,5
Autres charges (produits)	(0,6)	0,2	(0,6)	(1,0)	(1,6)	—	2,9	1,4
Frais de restructuration et autres frais connexes	0,8	—	—	0,8	1,7	—	—	1,7
Bénéfice (perte) d'exploitation	105,6 \$	(37,7)	(0,1)	67,9 \$	80,0 \$	(43,1)	64,1	100,9 \$
Coûts de démarrage des capitaux de construction ⁱⁱⁱ⁾	2,0	0,6	—	2,6	0,4	—	—	0,4
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	—	—	(6,6)	(6,6)	—	—	(40,2)	(40,2)
Profit latent sur les contrats de dérivés	—	—	6,7	6,7	—	—	(23,9)	(23,9)
Résultat d'exploitation ajusté^{iv)}	107,6 \$	(37,1)	—	70,6 \$	80,4 \$	(43,1)	—	37,3 \$
Amortissement	43,1	3,9	—	47,0	44,1	3,6	—	47,7
Éléments inclus dans les autres produits (charges) qui sont tenus pour représentatifs des activités courantes ^{v)}	0,6	(0,2)	—	0,4	(1,5)	0,0	(0,5)	(2,0)
BAlIA ajusté^{iv)}	151,3 \$	(33,4)	—	118,0 \$	123,0 \$	(39,6)	(0,5)	83,0 \$
Marge du BAlIA ajusté^{iv)}	13,2 %	(69,6) %	s. o.	9,9 %	12,1 %	(77,0) %	s. o.	7,8 %

ⁱ⁾ Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

ⁱⁱ⁾ Tient compte de l'élimination de ventes intersectorielles et des coûts connexes des marchandises vendues, ainsi que des coûts non affectés qui comprennent les produits et les charges qui ne peuvent être séparés des secteurs isolables ou ne font pas partie des mesures utilisées par la société pour évaluer les résultats d'exploitation d'un secteur.

ⁱⁱⁱ⁾ Les coûts de démarrage sont des coûts temporaires découlant de l'exploitation de nouvelles installations qui sont ou ont été classées comme capitaux de construction. Ces coûts peuvent comprendre la formation, la mise à l'essai des produits, les écarts de rendement et d'efficacité de la main-d'œuvre, les frais généraux en double et d'autres charges temporaires nécessaires pour lancer la production.

^{iv)} Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

^{v)} L'exercice 2021 comprend principalement certains coûts associés à des projets de durabilité, les règlements judiciaires, les gains et les pertes sur la vente d'actifs à long terme et les autres charges diverses. L'exercice 2020 comprend principalement certains coûts associés à des projets de durabilité, les règlements judiciaires, les gains et les pertes sur la vente d'actifs à long terme ainsi que d'autres charges diverses.

22. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document et les communications publiques, orales ou écrites, de la société contiennent souvent des « énoncés prospectifs », selon la définition qu'en donne la loi sur les valeurs mobilières applicable. Ces énoncés sont fondés sur les attentes actuelles, les estimations, les projections, les croyances, les jugements et les hypothèses fondés sur l'information disponible au moment où l'énoncé prospectif a été formulé et fait à la lumière de l'expérience de la société et de sa perception des tendances historiques. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des énoncés sur les objectifs de la société ainsi que des énoncés liés aux opinions, plans, cibles, buts, objectifs, attentes, anticipations, estimations et intentions de la société. Les énoncés prospectifs sont habituellement définis par des mots comme « anticiper », « poursuivre », « estimer », « s'attendre », « peut », « fera », « projeter », « devrait », « pourrait », « croire », « planifier », « avoir l'intention de », « concevoir », « cibler », « entreprendre », « voir », « indiquer », « maintenir », « explorer », « entraîner », « échéancier », « objectif », « stratégie », « probable », « potentiel », « perspectives », « viser », « proposer », « but », et des expressions similaires suggérant des événements futurs ou des performances futures. Ces énoncés ne constituent pas des garanties au sujet du rendement futur et concernent des hypothèses, des risques et des incertitudes difficiles à prévoir.

De par leur nature, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou faits réels divergent substantiellement de ceux qui avaient été prévus. La société croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais que rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes. Le lecteur ne devrait pas se fier sans réserve à de tels énoncés prospectifs.

L'information prospective spécifique contenue dans le présent document peut comprendre, sans s'y limiter, des énoncés concernant ce qui suit :

- les répercussions de la COVID-19, y compris les répercussions sur la chaîne d'approvisionnement, la disponibilité de la main-d'œuvre et les habitudes de consommation;
- le rendement futur, y compris les objectifs, buts et cibles financiers futurs, l'analyse de la croissance de la catégorie, les dépenses en immobilisations prévues de même que les frais de vente et charges générales et administratives prévus pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation;
- l'exécution de la stratégie commerciale de la société, y compris le développement et le calendrier prévu des initiatives commerciales, l'expansion et le repositionnement de la marque, l'investissement et le rendement dans la catégorie des protéines végétales, et d'autres possibilités de croissance, ainsi que leurs répercussions;

- l'incidence des conditions et des marchés du commerce international sur les activités de la société, y compris l'accès aux marchés, les répercussions associées à la propagation de maladies animales exotiques (comme la peste porcine africaine [PPA]), ou d'autres maladies animales comme la grippe aviaire, et d'autres facteurs sociaux, économiques et politiques qui ont une incidence sur le commerce, notamment la guerre en Ukraine;
- les conditions concurrentielles et la capacité de la société de se positionner de façon concurrentielle sur les marchés où elle est en concurrence;
- les projets d'immobilisations, y compris la planification, la construction, les dépenses estimatives, les calendriers, les approbations, la capacité prévue, les dates de mise en service et les avantages prévus de la construction de nouvelles installations et de l'agrandissement des installations existantes;
- la politique de dividendes de la société, y compris les niveaux futurs et la viabilité des dividendes en espèces, le traitement fiscal de ces derniers et les dates futures de versement des dividendes;
- l'incidence des prix des produits de base sur les activités et le rendement financier de la société, y compris l'utilisation et l'efficacité des instruments de couverture;
- les flux de trésorerie futurs prévus et leur suffisance, les sources de capitaux à des taux attractifs, les obligations contractuelles futures, les options de financement futures, le renouvellement des facilités de crédit et la disponibilité de capitaux pour financer les plans de croissance; les obligations d'exploitation et le versement de dividendes;
- les risques opérationnels, y compris l'exécution, la surveillance et l'amélioration continue des programmes de salubrité des aliments, les initiatives en matière de santé des animaux et les initiatives de réduction des coûts de la société;
- la mise en œuvre, le coût et l'incidence des initiatives de protection de l'environnement, ainsi que le coût futur prévu des mesures d'assainissement liées aux passifs environnementaux;
- l'adoption de nouvelles normes comptables et son incidence sur la situation financière de la société;
- les attentes concernant le rendement des régimes de retraite, y compris l'actif, le passif et les cotisations futurs des régimes de retraite;
- les faits nouveaux et les répercussions des actions en justice réelles ou potentielles.

Divers facteurs ou hypothèses sont habituellement appliqués par la société pour tirer des conclusions ou pour établir les prévisions, les projections, les prédictions ou les estimations formulées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs et hypothèses sont fondés sur les renseignements dont dispose actuellement la société, y compris les renseignements obtenus de sources tierces, et comprennent, sans s'y limiter :

- les attentes concernant l'incidence et les répercussions futures de la COVID-19 et l'adaptation nécessaire de l'exploitation, de la chaîne d'approvisionnement, du comportement des clients et des consommateurs, des modèles économiques et du commerce international;
- l'environnement concurrentiel, les conditions connexes du marché et les mesures de la part de marché, la croissance ou la contraction d'une catégorie, le comportement attendu des concurrents et des clients et les tendances des préférences des consommateurs;
- le succès de la stratégie commerciale de la société, y compris l'exécution de la stratégie dans le Groupe de protéines animales et le résultat de l'analyse de la catégorie liée à la stratégie pour le groupe de protéines végétales;
- les prix courants des produits de base, les taux d'intérêt, les taux d'imposition et les taux de change;
- l'incidence de la guerre en Ukraine sur les relations internationales, le commerce et les marchés, ainsi que la situation économique et la dynamique sociopolitique entre le Canada, les États-Unis, le Japon et la Chine; et la capacité de la société à accéder aux marchés et aux ingrédients sources et autres intrants à la lumière des perturbations sociopolitiques mondiales;
- la propagation de maladies animales exotiques (y compris la PPA et la grippe aviaire), les stratégies de préparation pour gérer cette propagation et les répercussions sur tous les marchés des protéines;
- la disponibilité de capitaux pour financer les besoins futurs en immobilisations associés aux opérations, aux actifs et aux projets existants;
- les attentes concernant la participation aux régimes de retraite de la société et leur financement;
- la disponibilité d'une couverture d'assurance pour gérer certaines expositions au risque de responsabilité;
- l'étendue des passifs et des recouvrements futurs liés aux revendications juridiques;
- les lois réglementaires, fiscales et environnementales en vigueur;
- les coûts d'exploitation et le rendement futurs, y compris la capacité de la société de réaliser des économies d'exploitation et de maintenir des volumes de ventes élevés, un roulement élevé des stocks et un roulement élevé des comptes débiteurs.

Les lecteurs sont prévenus que ces hypothèses pourraient se révéler erronées en tout ou en partie. Les résultats réels de la société peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans tout énoncé prospectif.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats exprimés, implicites ou projetés dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent, entre autres, les risques associés aux éléments suivants :

- les répercussions de la COVID-19 sur l'exploitation et le rendement financier de la société, ainsi que sur les tendances macroéconomiques;
- la concurrence, les conditions du marché et les activités des concurrents et des clients, y compris l'expansion ou la contraction de catégories clés, y compris les protéines végétales);
- la santé du bétail, y compris l'incidence de pandémies potentielles;
- le commerce international et l'accès aux marchés et aux fournitures, ainsi que les dynamiques sociales, politiques et économiques, notamment la guerre en Ukraine;
- la disponibilité et l'accès aux capitaux;
- la décision à l'égard de tout remboursement de capital aux actionnaires;
- l'exécution des projets d'immobilisations, y compris les coûts, le calendrier et les variables réglementaires;
- la salubrité des aliments, la responsabilité des consommateurs et les rappels de produits;
- la cybersécurité ainsi que la maintenance et l'exploitation des systèmes et processus d'information de la société;
- les changements climatiques;
- la gestion stratégique des risques, y compris le résultat de l'analyse de la catégorie des protéines végétales;
- les acquisitions et les cessions;
- les fluctuations des marchés de la dette et des actions;
- les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change;
- les actifs et passifs des régimes de retraite;
- la nature cyclique du coût et de l'approvisionnement des porcs et la nature concurrentielle du marché du porc en général;
- l'efficacité des stratégies de couverture des produits de base et des taux d'intérêt;
- l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs biologiques et des instruments de couverture;
- le système de gestion de l'approvisionnement pour la volaille au Canada;
- la disponibilité des ingrédients pour les protéines végétales;
- la propriété intellectuelle, y compris l'innovation de produits, le développement de produits, la stratégie de la marque et la protection des marques de commerce;
- la consolidation des opérations et l'accent mis sur les protéines;
- le recours à des fabricants à façon;
- la réputation;
- les conditions météorologiques;
- la conformité à la réglementation gouvernementale et l'adaptation aux changements législatifs;
- les réclamations juridiques réelles et envisagées;
- l'incidence des tendances et des changements dans les goûts des consommateurs et leurs habitudes d'achat;
- les règlements environnementaux et les passifs environnementaux éventuels entraînés par ceux-ci;
- la consolidation du commerce de détail;
- les questions d'emploi, y compris le respect des lois en vigueur dans le cadre du droit du travail dans de nombreux territoires de compétence, les risques liés à d'éventuels arrêts de travail en raison du non-renouvellement de conventions collectives, au recrutement et au maintien en poste de personnel qualifié et au fait de se fier au personnel clé et à la planification de la relève;
- le prix des produits;
- la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la société;

- l'incidence des modifications apportées aux Normes internationales d'informations financières (« IFRS ») et à d'autres normes comptables que la société doit respecter à des fins de réglementation;
- d'autres facteurs décrits dans la rubrique intitulée « Facteurs de risque » présentée dans le rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La société tient à rappeler au lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive.

Les lecteurs sont également prévenus que certains des renseignements prospectifs, tels que les énoncés concernant les dépenses en immobilisations futures, la croissance de la marge du BAIIA ajusté dans le Groupe des protéines animales, la cible du BAIIA ajusté dans le Groupe des protéines végétales (y compris le moment choisi, le rythme et l'incidence des activités de restructuration) peuvent être considérés comme des perspectives financières aux fins de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Ces perspectives financières sont présentées pour évaluer les bénéfices futurs potentiels et les utilisations futures prévues des flux de trésorerie, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les lecteurs ne doivent pas présumer que ces perspectives financières seront réalisées.

Des informations sur les facteurs de risques sont présentées de façon plus détaillée dans la rubrique intitulée « Facteurs de risque » que vous trouverez dans le rapport de gestion annuel de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, lequel est accessible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Il y aurait lieu de se reporter à cette rubrique pour plus de précisions. D'autres renseignements concernant la société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document n'ont valeur qu'à la date des présentes. À moins que la loi ne l'impose, la société ne prend aucun engagement de mettre à jour publiquement ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, de faits nouveaux ou autrement. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont expressément et entièrement sous réserve de la présente mise en garde.

23. À PROPOS DE LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.

Les Aliments Maple Leaf est une entreprise carboneutre¹⁾ qui a pour vision de devenir l'entreprise de produits de protéines la plus durable de la planète, et de fabriquer des produits alimentaires de façon responsable sous des marques de premier plan comme Maple Leaf^{MD}, Maple Leaf Prime^{MD}, Maple Leaf Natural Selections^{MD}, Schneiders^{MD}, Schneiders^{MD} Country Naturals^{MD}, Mina^{MD}, Greenfield Natural Meat Co.^{MD}, Lightlife^{MD} et Field Roast^{MC}. La société emploie environ 13 500 personnes et exploite ses activités principalement au Canada, aux États-Unis et en Asie. Le siège social de la société est situé à Mississauga, en Ontario, et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole MFI.

¹⁾ Se reporter au Rapport sur la durabilité de 2021 sur le site Web de Les Aliments Maple Leaf : www.mapleleaffoods.com/fr/sustainability.